

Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 03 novembre 2022

Date d'affichage :

Le 03 novembre 2022

Nombre de conseillers

Communautaires :

En exercice : 33

Présents : 24

Votants : 30

Votes exprimés :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, Légalement convoqué s'est réuni le dix novembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures au centre socio-culturel de Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD.

Présents : Monsieur Thierry BOUTARD, Monsieur Thierry PRIEUR, Monsieur Atman BOUCHEKIOUA, Madame Marie ARNOULT, Monsieur Marc LEONARD, Monsieur Brice RAVIER, Madame Myriam SANTACANA, Monsieur Rémi LEVEAU, Madame Sandra GUICHARD, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRÉ, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Didier ELWART, Monsieur Cyrille MARTIN, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Gérard LELEU, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARÇONNET, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Philippe DENIAU, Monsieur Michel CASSABÉ (suppléant de Mme Christine FAUQUET) et Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Pouvoirs : Madame Nathalie SUPPLY à Madame Marie ARNOULT ; Madame Françoise THOMERE à Monsieur Thierry BOUTARD ; Monsieur Bernard PEGEOT à Monsieur Atman BOUCHEKIOUA ; Madame Josette GUERLAIS à Monsieur Marc LEONARD ; Madame Marie-France HUREAU à Monsieur Thierry PRIEUR ; Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON à Monsieur Philippe DENIAU.

Excusé(s) : Madame Jacqueline MOUSSET, Monsieur José BONY, Monsieur Pascal GASNIER.

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal DUPRÉ

Délibération n°2022 – 11 – 09

Ressources Humaines Modification du tableau des effectifs

Monsieur Thierry BOUTARD, Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 5214-16 ;

Vu le Code de la Fonction publique ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 20 octobre,

Vu l'avis de la Commission ressources humaines en date du 3 novembre 2022,

Considérant qu'à l'issue du jury de recrutement pour le poste d'Infirmier(e) crèche/référent(e) santé et accueil inclusif – 50% et Animateur(trice) Relais Petite Enfance – 50%, la candidature retenue est une candidate statutaire de la Fonction publique hospitalière. Il convient donc de procéder à son détachement sur le grade d'Infirmier en soins généraux.

Il est proposé au Conseil communautaire d'ouvrir un poste d'Infirmier en soins généraux à temps complet et de refermer le poste d'Infirmier en soins généraux contractuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'adopter le tableau des effectifs suivant :**

Grades-Emplois	Catégorie	postes ouverts au 10/11/2022	Pourvu	Non Pourvu
Emploi Fonctionnel				
DGS (20 000 à 40 000)	A	1	1	
DST (20 000 à 40 000)	A	1	1	
Filière Administrative				
Attaché principal	A	1	1	
Attaché	A	4	4	
Rédacteur principal 1ère classe	B	2	2	
Rédacteur principal 2ième classe	B	1	1	
Rédacteur	B	2	2	
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	6	5	1
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	4	4	
Adjoint administratif	C	5	5	
Filière Technique				
Ingénieur hors classe	A	1	1	
Ingénieur principal	A	1	1	
Ingénieur	A	3	3	
Technicien principal de 1ère classe	B	3	3	
Technicien principal de 2ème classe	B	2	2	
Technicien	B	1	1	
Adjoint Technique principal 1ère classe	C	5	2	3
Adjoint Technique principal 2ème classe	C	11	11	
Adjoint Technique	C	15	15	
Filière Animation				
Animateur Principal 1ère classe	B	1	1	
Animateur Principal 2ème classe	B	2	2	
Animateur territorial	B	1	1	
Adjoint d'animation	C	7	7	
Filière Sociale et Médico-Sociale				
Infirmier en soins généraux hors classe	A	1	1	
Infirmier en soins généraux	A	1		1
Puéricultrice de Classe Normale	A	1	1	
Assistant socio-éducatif de 2ème classe	A	1	1	
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	2	2	
Educateur de Jeunes Enfants	A	2	2	
Auxiliaire de Puériculture de classe supérieure	B	2	2	
Auxiliaire de Puériculture Principal de classe normale	B	6	6	
Filière Sportive				
Educateur A.P.S. Principal de 1ère classe	B	1	1	

Envoyé en préfecture le 17/11/2022

Reçu en préfecture le 17/11/2022

Publié le

SLOW

ID : 037-200043065-20221110-2022_11_09-DE

CONTRACTUELS				
Attaché	A	6	5	1
Educateur de jeunes enfants	A	1	1	
Educateur A.P.S Principal de 1ère classe	B	1	1	
Educateur A.P.S	B	5	4	1
Adjoint administratif	C	3,5	3,5	
Adjoint Technique	C	9	6	3
Adjoint d'animation	C	26	26	
Total général		148,5	138,5	10

Le Président,

Thierry BOUTARD

